Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-108-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 octobre 2026

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Soutien école de la deuxième chance – Subvention 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Emmanuelle de GENTILI, Pierre ORSINI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Charles LEONARDI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-108-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Bureau du 26 octobre 2026

OBJET : Soutien école de la deuxième chance – Subvention 2026

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délégation d'attribution du Conseil au Bureau en date du 30 mars 2026 : *attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;*

Considérant que par délibération du 21 novembre 2008 le Conseil communautaire a approuvé le projet de création d'une école de la deuxième Chance à Bastia ainsi que le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Bastia à ce projet ;

Considérant que l'association « Deuxième Chance Bastia » a ainsi été constituée et que le Conseil communautaire du 24 novembre 2009 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Conseil d'Administration de cette association ;

Considérant le bilan 2025 présenté par l'Ecole de la Deuxième Chance et la demande de financement 2026 ;

Considérant que M. Jean-Charles LEONARDI en sa qualité de Président de l'association « Deuxième Chance Bastia » a quitté la salle et n'a donc pas participé au vote ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 48 000 euros à l'association « Deuxième chance Bastia » au titre de l'exercice budgétaire 2026 ;

AUTORISE

Le Président à signer la convention de financement 2026 et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget 2026 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Service gestionnaire 3ECO, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.